

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.03.2018.**

**Présents** : Michel ABATTU, Max ASTIER, Marie-Laure BLANC, Thierry CHARLES, Patricia COURTIAL, Jean-Pierre CRESPIN, Béatrice FUMAS, François JAMMET, Pascal MADEIRA, Serge MOUNIER, Jérôme OLAGNON, Vincent SARZIER.

**Absents Excusés** : Corinne RIOUX (procuration à Jean-Pierre CRESPIN), Sylvie MANEVAL (procuration à Max ASTIER).

**Absente** : Martine CHANAL.

La condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

## **I - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATIONS.**

**OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.**

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, il convient de désigner un président de séance pour la présentation et le vote des comptes administratifs.

M. le Maire propose au Conseil de désigner Mme Marie-Laure BLANC pour présider la séance pendant la présentation et le vote des comptes administratifs.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- DESIGNER Mme Marie-Laure BLANC pour présider la séance pendant la présentation et le vote des comptes administratifs.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL.**

**Document dans dossier distribué (p.2 et 6)**

Fonctionnement	Dépenses	225 623.64 €
	Recettes	437 620.76 €
	Excédent de fonctionnement	<b>211 997.12 €</b>
Investissement	Dépenses	136 560.97 €
	Recettes	55 837.42 €
	Déficit d'investissement	<b>80 723.55 €</b>
	<b>Excédent global 2017</b>	<b>131 273.57 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire, ayant quitté la salle conformément à la réglementation, ne participe pas au vote),*

- Approuve le compte administratif 2017 du budget principal et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL.**

M. le Maire propose au Conseil d'approuver le compte de gestion établi par Mme la Trésorière Municipale. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, soit :

Fonctionnement	Dépenses	225 623.64 €
	Recettes	437 620.76 €
	Excédent de fonctionnement	<b>211 997.12 €</b>
Investissement	Dépenses	136 560.97 €
	Recettes	55 837.42 €
	Déficit d'investissement	<b>80 723.55 €</b>
	<b>Excédent global 2017</b>	<b>131 273.57 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2017 pour le budget principal.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

**Document dans dossier distribué (p.9)**

Le compte administratif étant approuvé, M. le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (211 997.12 €) de la manière suivante :

- |  |              |
|--|--------------|
| - au compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours | 80 723.55 €  |
| - au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté                   | 131 273.57 € |

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal telle que proposée ci-dessus.

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2018.**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour l'année 2018 sont les suivants :

- |                                       |         |
|---------------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation                   | 7.00 %  |
| - Taxe foncière propriétés bâties     | 8.84 %  |
| - Taxe foncière propriétés non bâties | 52.87 % |

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2018 :

- |                                       |         |
|---------------------------------------|---------|
| - taxe d'habitation                   | 7.00 %  |
| - taxe foncière propriétés bâties     | 8.84 %  |
| - taxe foncière propriétés non bâties | 52.87 % |

**OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018.**

**Document dans dossier distribué (p.11 à 14)**

- |   |
|---|
| - 375 993.57 € en fonctionnement        |
| - <u>188 682.55 €</u> en investissement |
| 564 676.12 € TOTAL                      |

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le budget primitif principal qui s'élève à :

- 375 993.57 € en fonctionnement  
- 188 682.55 € en investissement  
564 676.12 € **TOTAL**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT.**

**Document dans dossier distribué (p.16 et 19)**

Fonctionnement	Dépenses	94 245.15 €
	Recettes	205 400.58 €
	Excédent de fonctionnement	<b>111 155.43 €</b>
Investissement	Dépenses	31 189.39 €
	Recettes	72 473.35 €
	Excédent d'investissement	<b>41 283.96 €</b>
<b>Excédent global 2017</b>		<b>152 439.39 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire, ayant quitté la salle conformément à la réglementation, ne participe pas au vote),*

- Approuve le compte administratif 2017 du budget eau/assainissement et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT.**

M. le Maire propose au Conseil d'approuver le compte de gestion établi par Mme la Trésorière Municipale. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, soit :

Fonctionnement	Dépenses	94 245.15 €
	Recettes	205 400.58 €
	Excédent de fonctionnement	<b>111 155.43 €</b>
Investissement	Dépenses	31 189.39 €
	Recettes	72 473.35 €
	Excédent d'investissement	<b>41 283.96 €</b>
<b>Excédent global 2017</b>		<b>152 439.39 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2017 pour le budget eau/assainissement.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT.**

**Document dans dossier distribué (p.22)**

Le compte administratif étant approuvé, M. le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (111 155.43 €) de la manière suivante :

- |  |              |
|--|--------------|
| - au compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours | 0,00 €       |
| - au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté                   | 111 155.43 € |

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement du budget eau/assainissement telle que proposée ci-dessus.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU/ASSAINISSEMENT 2018**

**Document dans dossier distribué (p.24 et 25)**

- 192 156.58 € en fonctionnement
- 181 559.32 € en investissement
- 373 715.90 € TOTAL**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le budget primitif eau/assainissement 2018 qui s'élève à :

- 192 156.58 € en fonctionnement
- 181 559.32 € en investissement
- 373 715.90 € TOTAL**

**OBJET : ADRESSAGE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE - RHONE-ALPES.**

Le montant de la prestation (étude, acquisition de panneaux, poteaux...) est estimé à 8 561.00 € HT.

Afin de financer une partie de cette prestation, une subvention de 40 % pourrait être sollicitée auprès de la Région AUVERGNE – RHONE-ALPES.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- SOLLICITE une subvention auprès de la Région AUVERGNE – RHONE-ALPES, pour financer une partie de cette dépense, au taux maximum.

**OBJET : DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES**

Le plan d'adressage vient d'être réalisé. Une liste des chemins et des rues a été dressée. Il est demandé au Conseil Municipal de l'approuver.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE la liste de dénomination des Voies Communales.

**OBJET : DENEIGNEMENT**

Un plan de déneigement a été mis en place. Il convient de fixer le tarif horaire d'intervention.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- FIXE à 70.00 € HT le tarif horaire d'intervention.

**OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL DE MADAME LA TRESORIERE MUNICIPALE**

Lors de son Assemblée, en janvier 2017, le Conseil Municipal avait décidé de diminuer l'indemnité de conseil de Madame la Trésorière au taux de 80 %.

Suite à plusieurs sollicitations de la Commune restées sans réponse, il est proposé au Conseil Municipal de porter ce taux à 50 %.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- FIXE le taux d'indemnité de conseil de Madame la Trésorière à 50 %.

## **II - COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Arrêté du Maire concernant le compteur LINKY :

ENEDIS a présenté un recours gracieux et demande à M. le Maire de retirer son arrêté, celui-ci étant illégal, faute de quoi, une procédure sera entamée auprès du Tribunal Administratif.

M. le Maire annule donc cet arrêté.

- Pose de la Croix (aux Trois Croix)

Voir avec Père SEILLER pour convenir d'une date.

- Demande de l'Association Sept'Team (Escrime).

Cette association compte à ce jour 52 adhérents dont 2 Crestois. Elle demande de pouvoir occuper la totalité des salles du haut de la Salle des Fêtes. Une rencontre a eu lieu avec M. BOUQUET.

La séance est levée à 20 H 21.